

## Introduction

Le droit à la ville est au cœur du combat de l'ARAU depuis sa création. Ce droit implique non seulement l'accès, pour tous, aux « services » qu'offre la ville mais aussi le droit, pour les habitants, de prendre part à la fabrique de la ville et de contrôler son évolution. Dans cet objectif, la « participation » est unanimement considérée comme incontournable et essentielle, sans qu'elle ne soit pourtant jamais clairement définie. S'agit-il simplement de récolter des avis (sans forcément les prendre en compte) ? D'assurer la transparence des processus décisionnels, et donc de permettre une « supervision » citoyenne ? De « coconstruire » les projets ? Ou, plus radicalement, de « dépasser » le système de la démocratie représentative tel que nous le connaissons ?

Dans le domaine de l'urbanisme, des réformes juridiques et institutionnelles menacent de déforcer les processus acquis de longues luttes. Les mesures particulières de publicité (enquête publique et commission de concertation) sont de plus en plus souvent remises en cause : elles ne permettraient pas d'assurer la représentativité, elles retarderaient la délivrance des permis, voire serviraient les intérêts particuliers de ceux qui y participent pour « bloquer » les projets. Au-delà de ces critiques, réductrices, se pose néanmoins une question légitime : comment faire entendre la parole habitante ; comment prendre en compte les aspirations diverses sans s'écarter de la poursuite d'un intérêt général ? La voie des réformes « techniques » (encadrement des processus par des « professionnels de la participation », organisation des mesures particulières de publicité plus en amont des projets) est-elle à la hauteur des enjeux ? Les réponses « institutionnelles » (commissions délibératives du Parlement bruxellois et projet d'assemblée citoyenne pour le climat) offrent-elles de meilleures garanties ?

Toutes ces interrogations montrent à quel point un approfondissement des réflexions sur la « participation », voire un élargissement des revendications historiques de l'ARAU, sont nécessaires. Les propositions qui ressortiront de cette Ecole urbaine ont comme ambition de nourrir les acteurs des futures luttes urbaines, quelles que soient les voies qu'ils choisiront d'emprunter.